

Le 05 Janvier 2016

Complémentaire santé obligatoire pour les salarié-e-s : des conséquences pour les étudiant-e-s

Depuis le 1er janvier 2016, toutes les entreprises sont contraintes de signer un contrat collectif de complémentaire santé pour leurs salarié-e-s. Ces couvertures sont intégralement financées par les cotisations sociales (et donc par les salaires, bruts ou hyperbruts, des salarié-e-s).

Cette mesure n'est pas une avancée sociale : en effet, les sociétés délivrant des complémentaires se sont engagées dans un dumping, réduisant au maximum le prix... et les remboursements auxquels le/la salarié-e peut prétendre, alors que les salarié-e-s les moins mal payé-e-s pourront souscrire à une « surcomplémentaire ». Ce nouveau système inégalitaire et marchandisé justifie le démantèlement progressif de la Sécurité Sociale qui, contrairement aux sociétés de complémentaires santé, garantit l'égalité et fait partie du service public.

Et pour les étudiant-e-s ?

Si on considère qu'environ un-e étudiant-e sur 2 se salarie pendant l'année universitaire (chiffres de l'OVE), et que nombre d'entre elles/eux travaillent dans des petites entreprises (TPE ou PME) qui ne disposaient pas de tels contrats collectifs, cela signifie que nombre d'étudiant-e-s vont désormais bénéficier d'une couverture complémentaire du fait de leur activité salariée.

Cela ne va que multiplier les problèmes de double voire de triple-couvertures que rencontrent les étudiant-e-s. Parfois couvert-e-s par la complémentaire parentale, ils/elles payeront aussi pour leur couverture complémentaire de salarié-e-s et auront parfois souscrit à une complémentaire étudiante (LMDE, EmeVia, SMEREP...), soit parce que ces mutuelles l'ont désinformé-e dans l'unique but de faire du chiffre, soit parce que l'étudiant-e n'était pas certain-e de se salarier au cours de l'année. Et il est clair que les demandes de remboursements seront soit chronophages, soit impossibles.

Solidaires Étudiant-e-s, syndicats de luttes, informera les étudiant-e-s lors des rentrées universitaires et tout au long de l'année sur les problèmes récurrents liés à la couverture santé étudiante, une information qui se fera en toute indépendance vis-à-vis des mutuelles étudiantes.

Afin d'éviter toute « désinformation » ou tout défaut d'information à but commercial, Solidaires Étudiant-e-s revendique que les mutuelles étudiantes soient absentes des campus universitaires, notamment lors des rentrées et des inscriptions. Cette décision relève de la simple décision des président-e-s d'universités.

Enfin, Solidaires Étudiant-e-s rappelle sa revendication d'une couverture totale des étudiant-e-s, comme du reste de la population, par une sécurité sociale gérée par ses bénéficiaires et ses personnels et qui rembourse la totalité des frais de santé.